



Conseil économique et social

Distr. générale
30 avril 2019
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Réunion organisée sous les auspices du Conseil économique et social
9-18 juillet 2019

Contribution de la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable

Note du Secrétariat

Par la présente, le Secrétariat transmet au Forum politique de haut niveau pour le développement durable la contribution de la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue à Marrakech (Maroc) du 16 au 18 avril 2019.



Résumé et messages clefs de la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement marocain, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies¹, ont organisé la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable à Marrakech, du 16 au 18 avril 2019.

2. Les participants à la cinquième session du Forum régional ont procédé à un suivi et à un examen à l'échelle régionale des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des objectifs de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. La session a permis l'apprentissage par les pairs, notamment l'échange d'approches, d'expériences et d'enseignements tirés de la réalisation d'examens nationaux volontaires et d'autres efforts visant à faire progresser la mise en œuvre intégrée des deux programmes. Les participants ont également examiné et approuvé les priorités et les recommandations politiques de l'Afrique sous la forme de messages clefs. Ces messages constituent les contributions régionales collectives du continent à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, devant se tenir sous l'égide du Conseil économique et social à New York du 9 au 18 juillet 2019, et au Sommet sur les objectifs de développement durable², prévu à New York les 24 et 25 septembre 2019.

3. Le Forum a réuni plus de 800 participants, notamment des représentants de haut niveau des gouvernements de 45 États membres de la CEA, d'organes intergouvernementaux, de grands groupes et autres parties prenantes, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, et d'autres organisations internationales.

¹ Au nombre des entités du système des Nations Unies partenaires, on peut citer : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des volontaires des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial.

² Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, sur le thème « Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

4. Le résumé et les principaux messages clefs du Forum régional sont présentés ci-dessous.

II. Résumé et messages clefs

5. La cinquième session du Forum s'est tenue sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », dans la ligne du thème de la réunion du Forum politique de haut niveau de 2019.

6. Les participants ont procédé à un examen approfondi d'objectifs de développement durable choisis pour la session de 2019 ainsi que l'objectif 17 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063, en plusieurs thèmes subsidiaires :

- a) Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité ;
- b) Promouvoir un travail décent et une croissance économique inclusive ;
- c) Réduire les inégalités ;
- d) Intensifier l'action en faveur du climat ;
- e) Garantir la paix, la justice et des institutions fortes ;
- f) Renforcer les moyens de mise en œuvre et du partenariat pour le développement durable.

7. Vingt-six manifestations préparatoires et parallèles³ organisées en marge du Forum régional ont enrichi les débats de la session principale. Il s'agit notamment d'un atelier régional préparatoire destiné aux pays africains participant à l'examen national volontaire lors de la réunion de 2019 du Forum politique de haut niveau, de la première réunion du Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation et d'un atelier de renforcement des capacités destiné aux grands groupes et autres parties prenantes en Afrique.

8. La séance d'ouverture était animée par le Directeur par intérim de la Division de la technologie, du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles de la CEA, Oliver Chinganya. Le Chef du Gouvernement marocain, Saad-Eddine El Othmani a prononcé le discours liminaire d'orientation. La Secrétaire d'État marocaine au développement durable, Nezha El Ouafi, a fait une brève déclaration et a présenté le Chef du Gouvernement marocain. Des allocutions ont également été prononcées à la séance d'ouverture par le Secrétaire général du Ministère sénégalais de l'environnement et du développement durable et Président du Bureau sortant du Forum du Sénégal, Amadou Lamine Guissé, par la Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique, Giovanie Biha, et par le Directeur de la planification, du suivi et de l'évaluation des politiques et de la mobilisation des ressources de la Commission de l'Union africaine, Mesfin Tessema.

9. Dans son allocution, M. El Othmani a appelé à redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre des objectifs du développement durable en Afrique, soulignant que l'échec de la réalisation de ces objectifs aurait de graves conséquences à moyen et long terme. Parlant des mesures prises par le Maroc pour favoriser le développement durable, il a mis en évidence le rôle crucial du savoir, du leadership et des jeunes dans la réalisation des objectifs.

10. Dans son allocution, M^{me} El Ouafi a déclaré que la présente session du Forum régional constituait une étape clé dans la préparation du continent africain à la réunion de juillet 2019 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. En

³ Voir : <https://www.uneca.org/arfsd2019/pages/pre-events-and-side-events>.

tant que continent le plus vulnérable aux effets des changements climatiques, l'Afrique en avait subi les conséquences économiques, sociales et environnementales les plus directes, exacerbant les tendances migratoires et l'instabilité politique. L'intervenante a noté qu'en organisant la présente session, le Maroc réaffirmait son engagement à poursuivre sa marche sur la voie du développement durable et de l'intégration en Afrique. À cette fin, il était essentiel que la session débouche sur des résultats pouvant contribuer à assurer la résilience du continent et à renforcer l'engagement potentiel de son capital humain, de sa diversité culturelle et de son savoir-faire ancestral unique en faveur de la durabilité.

11. M. Guissé a rappelé que la quatrième session du Forum régional, tenue à Dakar en mai 2018, avait encouragé une participation très active de l'Afrique à la réunion du Forum politique de haut niveau tenue en 2018, ce qui avait permis la diffusion et l'adoption efficaces de ses principaux messages. Indiquant qu'il fallait donner un nouvel élan à la mise en œuvre des objectifs, il a souligné l'importance d'une approche globale et holistique. En conclusion, il a affirmé que le Forum permettait, d'une part, de déterminer les points forts et les points faibles, d'autre part, de formuler des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre et le suivi mondiaux des objectifs.

12. Au nom de Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Biha a remercié le Maroc d'avoir accueilli la session en cours et félicité les partenaires qui ont contribué à son organisation, ainsi que les organismes du système des Nations Unies pour leur appui constant. Soulignant les possibilités d'apprentissage par les pairs qu'offre le Forum, elle a invité les participants à analyser les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et la voie à suivre. Bien que des progrès satisfaisants aient été réalisés à l'échelle mondiale, elle a regretté qu'à l'exception de quelques pays d'Afrique du Nord, ces progrès soient lents et que de nombreux pays africains ne puissent pas atteindre les objectifs fixés d'ici 2030. Elle a cité l'alignement limité des plans nationaux sur les programmes de développement et souligné la nécessité d'intégrer pleinement les objectifs des deux programmes au niveau national dans les politiques, plans, budgets, approches d'investissement et participation et développement du secteur privé. Comme catalyseur de l'action visant à accélérer la mise en œuvre des programmes d'action et d'un mécanisme d'apprentissage par les pairs, le Forum devrait promouvoir des stratégies fondées sur des recherches empiriques et analytiques sur les politiques, l'objectif étant de trouver des solutions et d'élaborer une feuille de route pratique à l'appui des efforts des pays d'Afrique. De cette façon, a-t-elle conclu, des progrès accélérés seraient assurés vers la réalisation des programmes de développement en Afrique.

13. M. Tessema a déclaré qu'en allouant des fonds à l'organisation du Forum, le Maroc avait envoyé un signal fort concernant son attachement au développement du continent et à la réalisation des objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et le Programme 2030. Il a souligné la nécessité pour l'Union africaine et l'ONU d'œuvrer ensemble, en tirant parti de leurs avantages comparatifs et de leurs compétences respectives, pour mettre en œuvre les deux programmes de manière intégrée. Étant donné le rôle clef du Forum régional dans la consolidation de cette mise en œuvre conjointe et des processus connexes de suivi, d'établissement de rapports et de mobilisation de ressources, il a engagé les États membres à œuvrer de manière tout aussi intégrée à la mise en œuvre des deux programmes.

14. Pour atteindre les objectifs fixés au paragraphe 2 ci-dessus, le Forum régional a comporté une table ronde de haut niveau sur son thème principal : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité : intensifier l'action pour tenir les engagements contenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Afrique » ; des exposés en plénière et des débats sur

l'appui apporté et les progrès réalisés aux niveaux régional et sous-régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; une table ronde sur les examens nationaux volontaires et l'apprentissage entre pairs concernant la mise en œuvre, le suivi et l'examen de l'Agenda 2063 ; des réunions parallèles pour un examen approfondi, l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les thèmes subsidiaires du Forum régional ; ainsi que des présentations et débats sur les conclusions et les propositions de messages clés émanant des réunions de groupes parallèles.

15. On trouvera ci-après une synthèse des tendances et questions principales et des messages clés, y compris des recommandations de politique générale, découlant des présentations et des débats du Forum régional africain. Les messages clés constituent la contribution régionale de l'Afrique aux réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, prévues en juillet et septembre 2019. Les États membres sont invités à tenir compte des messages clés actuels, y compris des recommandations de politique générale, dans les efforts qu'ils déploient aux niveaux national, régional et mondial pour donner des moyens d'action aux populations et assurer l'intégration et l'égalité, et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et les objectifs de l'Agenda 2063.

A. Intensifier l'action et maintenir la dynamique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063

1. Introduction, tendances et questions principales

16. Les principales questions et tendances découlant des présentations et des débats sur ce thème subsidiaire peuvent être résumées comme suit :

17. En 2019, le Forum régional achèvera le premier cycle d'examen des progrès réalisés en Afrique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. On s'accorde à dire qu'il est peu probable que les objectifs soient réalisés en Afrique d'ici à 2030 au rythme et à l'échelle actuels de leur mise en œuvre. Cela peut être attribué aux défis considérables auxquels la région est confrontée sur plusieurs fronts.

18. Le taux de croissance économique moyen des pays africains, soit 3,2 % en 2018, est inférieur à ce qui est nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable. Pour être sur la bonne voie, l'Afrique doit tripler la croissance de son produit intérieur brut (PIB) par habitant de 0,6 % en 2018, ce qui est trop faible pour atténuer sensiblement les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalités⁴. Bien que la proportion d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté ait été ramenée de 57 % en 1990 à 43 % en 2012, au cours de la même période, le nombre total de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique est passé de 287,6 millions à 388,8 millions.

19. Pour réaliser les objectifs de développement durable, l'Afrique doit faire face à des besoins de financement supplémentaires estimés entre 614 et 638 milliards de dollars par an. L'incapacité à réunir le financement nécessaire se voit clairement dans le secteur des infrastructures. Le continent ne mobilise qu'environ 50 % du montant estimatif (130 à 170 milliards de dollars par an) nécessaire pour combler le déficit d'infrastructure. En conséquence, la plupart des pays africains ne réaliseront probablement pas l'objectif 7 (Assurer à tous l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne). L'accès limité à l'énergie et à d'autres infrastructures

⁴ Coût de la faim : les coûts liés à la seule dénutrition infantile sont énormes en Afrique, allant de 1,9 % à 16,5 % du PIB annuel.

essentielles, notamment les transports, continue d'entraver l'industrialisation et la prestation de services essentiels pour accroître la production dans la région.

20. L'augmentation de l'encours de la dette et des frais de service de la dette qui y sont associés est une préoccupation et un défi majeur dans l'effort visant à accroître la mobilisation des ressources financières en Afrique. Les niveaux de la dette publique et de la dette extérieure se sont récemment accrus, passant respectivement de 48,4 % et 26,5 % en 2017 à environ 50 % et 27 % en 2018. Le ratio de la dette totale du continent au PIB est passé d'environ 35,5 % en 2017 à 37,6 % en 2018. L'encours de la dette extérieure est élevé, en particulier dans les pays importateurs de pétrole et les pays riches en minéraux, où il est estimé à 45,4 % et 62 % du PIB, respectivement.

21. L'Afrique connaît des changements démographiques rapides, avec une proportion croissante de personnes âgées au sein d'une population très majoritairement jeune. Cette mutation se produit dans un contexte où les lois, les politiques et les programmes en faveur des personnes âgées n'ont pas été modifiés pour tenir compte de la longévité, des capacités et des vulnérabilités complexes des personnes âgées. Dans les domaines qui touchent au vieillissement et aux droits des personnes âgées, les gouvernements et les partenaires de développement ont des capacités techniques limitées et ne disposent pas de données suffisantes pour orienter les politiques et l'allocation des ressources.

2. Messages clefs

22. Suite à l'examen de ce thème subsidiaire, le Forum régional a convenu des messages clefs suivants :

a) L'Afrique fait face à des difficultés considérables pour réaliser les objectifs du développement durable. En conséquence, il convient d'intensifier les efforts nationaux et de mobiliser un appui mondial, en particulier en faveur des pays confrontés à des défis majeurs dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 ;

b) Les pays africains doivent faire plus pour mobiliser des ressources nationales afin de financer le développement durable, notamment en améliorant la gestion des recettes fiscales, en bloquant les sorties de capitaux illicites, en réduisant le coût des envois de fonds et en développant les marchés des capitaux de façon à attirer les investissements privés ;

c) Dans leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les pays doivent tenir compte de l'objectif fixé dans les deux programmes, à savoir apporter un changement audacieux et transformationnel pour bâtir des sociétés plus justes, plus inclusives, plus saines, plus prospères et plus résilientes qui utilisent les ressources naturelles de manière durable et offrent à tous des opportunités ;

d) Une plus grande mobilisation des ressources est nécessaire pour catalyser, renforcer et accroître le nombre d'actions individuelles et concertées productives visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063. Pour atteindre et mobiliser efficacement toutes les parties prenantes, en particulier au niveau infranational, il faut accorder davantage d'attention au renforcement des capacités et à l'éducation formelle et non formelle. À cet égard, les autorités infranationales, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile doivent être dotés de moyens leur permettant de contribuer à la mise en œuvre des deux programmes ;

e) Pour que l'Afrique soit résolument engagée sur la voie de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les pays doivent intégrer pleinement les

objectifs de ces deux programmes dans leurs politiques et plans, leurs budgets nationaux, leurs approches de l'investissement et de la participation et du développement du secteur privé. Il faut donc redoubler d'efforts pour faire en sorte que les cadres nationaux de développement, y compris les allocations budgétaires, les mécanismes de suivi-évaluation et les cadres bilatéraux et multilatéraux de coopération pour le développement soient mieux alignés sur les objectifs des deux programmes ;

f) Les pays et leurs partenaires de développement doivent être plus déterminés à adopter une approche intégrée et cohérente dans les efforts visant à mobiliser des ressources et des financements pour la mise en œuvre des principaux cadres régionaux et mondiaux, notamment le Programme 2030, l'Agenda 2063, l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, l'Accord de Paris sur le climat et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA). Dans le cas contraire, une approche fragmentée, cloisonnée ou parcellaire de la mise en œuvre de ces cadres pourrait conduire à la dispersion des efforts et à des résultats déséquilibrés et de courte durée qui, à leur tour, mineraient la nature intégrée et liée des objectifs de développement durable, l'importance de ne pas faire de laissés pour compte et les efforts visant à réaliser une intégration équilibrée des piliers environnemental, social et économique du développement durable ;

g) L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des institutions pour incorporer les lois dans la législation nationale, mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des deux programmes et en rendre compte sont indispensables à la réalisation du développement durable en Afrique.

B. Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité

1. Introduction, tendances et questions principales

23. Les principales questions et tendances découlant des présentations et des débats sur ce thème subsidiaire peuvent être résumées comme suit.

24. La réalisation des objectifs correspondant à ce thème subsidiaire est d'une importance cruciale pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Elle est aussi importante pour les autres objectifs de développement durable. La scolarisation produit une multitude de bienfaits sociaux et non marchands, notamment l'amélioration du bien-être des enfants, de leur état de santé, de la rationalité des choix des consommateurs et du capital social. En Afrique, les retombées positives de la scolarisation peuvent également être évaluées par les taux de fécondité des adolescentes (âgées de 15 à 19 ans), lesquels diminuent avec l'augmentation de l'accès à l'enseignement secondaire.

25. Les taux d'achèvement des études primaires se sont améliorés dans l'ensemble dans certains pays d'Afrique. Cependant, les deux tiers des pays d'Afrique n'ont pas encore atteint la cible de l'achèvement des études primaires par tous les élèves. L'un des facteurs déterminants de la faiblesse des taux d'achèvement est la forte augmentation du nombre d'élèves inscrits, celui-ci influant sur la taille des salles de classe. L'insuffisance du nombre d'enseignants qualifiés dans l'enseignement primaire et secondaire est un obstacle important pour une éducation de qualité. C'est en Afrique que la proportion d'enseignants formés est la plus faible au monde. De plus, la parité des sexes s'est accrue dans le passage du primaire au premier cycle du secondaire en Afrique hors Afrique du Nord entre 2005 et 2015, passant de 0,96 à 0,98. Le taux de parité entre les sexes est toutefois plus faible dans le deuxième

cycle de l'enseignement secondaire (0,82) en raison d'un certain nombre de facteurs, dont les mariages précoces, qui se traduisent par une augmentation du nombre de grossesses, ce qui a une incidence sur la fréquentation scolaire des adolescentes.

2. Messages clefs

26. Suite à l'examen de ce thème subsidiaire, le Forum régional a convenu des messages clefs suivants :

a) Le suivi en Afrique des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 4 est limité par le fait qu'on ne dispose pas de données ou que celles-ci ne sont pas ventilées. Pour cette raison, des données de bonne qualité sur les enfants ayant des besoins spéciaux sont vitales pour l'inclusion et la réalisation des programmes mondiaux et régionaux. L'une des grandes priorités du continent est le développement de systèmes statistiques afin d'améliorer l'orientation des politiques éducatives sur des bases empiriques. Pour ce faire, il faut accroître la portée et la fréquence des recensements et autres enquêtes et moderniser les systèmes administratifs, notamment l'enregistrement de faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. Cela suppose d'importants investissements dans les technologies de l'information, les capacités, l'infrastructure et les ressources humaines et financières ;

b) Renforcer la production de données ventilées (variables relatives à l'équité dans et entre les pays) et utiliser ces données pour étayer la formulation des politiques et la prise de décisions contribuera à en améliorer la qualité, ainsi que le développement du secteur éducatif ;

c) Le caractère inclusif de l'éducation, en particulier quel que soit le sexe, l'âge, le handicap et le lieu de résidence, doit être renforcé par des interventions politiques spécifiques, notamment, entre autres, par des politiques tenant compte du genre et des politiques de transport ;

d) Les contraintes du côté de l'offre, notamment en ce qui concerne les enseignants qualifiés et les livres destinés aux élèves, sapent les efforts d'amélioration des systèmes éducatifs. Des mécanismes de financement novateurs doivent être mis en œuvre pour garantir des conditions équitables pour tous ;

e) Les crédits budgétaires alloués à l'éducation doivent être alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. La portée plus large de l'objectif de développement durable 4 et les ressources nécessaires en conséquence doivent être calculées et intégrées dans les plans nationaux et sectoriels afin d'assurer l'appropriation nationale, l'alignement entre les priorités propres à chaque pays et le Programme 2030, ainsi que la cohérence des politiques des ministères de tutelle nationaux et des finances ;

f) Il est nécessaire d'intensifier l'enseignement et la formation techniques et professionnels pour améliorer la correspondance entre la formation et les besoins du marché de travail ;

g) Pour améliorer les taux d'achèvement des études dans tous les cycles scolaires, il est essentiel d'investir dans l'éducation du jeune enfant ;

h) Il faut mettre en place des infrastructures permettant de créer et de garantir des écoles adaptées aux enfants ainsi des outils pédagogiques complémentaires intégrant le souci d'inclusion, notamment pour les enfants handicapés ;

i) Les disparités en matière de niveau d'instruction sur le continent imposent une orientation plus marquée vers l'apprentissage par les pairs et le partage de l'information entre pays.

C. Promouvoir un travail décent et une croissance économique inclusive

1. Introduction, tendances et questions principales

27. Les principales questions et tendances découlant des présentations et des débats sur ce thème subsidiaire peuvent être résumées comme suit.

28. La création du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous constitue un défi redoutable pour les pays africains. Les taux de chômage sont généralement faibles en Afrique (6,8 % en moyenne en 2018). Le sous-emploi et l'emploi informel sont largement répandus, un grand nombre de personnes occupant toutefois des emplois précaires et vulnérables. Les opportunités d'emploi en Afrique proviennent pour la plupart de l'économie informelle, souvent caractérisée par une faible productivité et de mauvaises conditions de travail. L'informalité en Afrique se concentre davantage dans l'économie rurale, qui repose largement sur l'agriculture. L'Afrique aurait, selon les estimations, le taux d'emploi informel le plus élevé au monde (85,8 % de l'emploi total) et le taux d'emploi vulnérable le plus élevé (66 % en moyenne). Le manque d'emplois productifs et décents en nombre suffisant complique les efforts visant à mettre fin à la pauvreté sur le continent. Ces dernières années, l'Afrique a enregistré le taux de croissance démographique le plus élevé, avec une moyenne annuelle de 2,6 % ; d'ici 2050, le continent abritera un quart de la population mondiale. Avec l'arrivée de millions de jeunes Africains sur le marché du travail, le besoin pressant de créer des emplois décents et productifs va s'accroître.

2. Messages clefs

29. Suite à l'examen de ce thème subsidiaire, le Forum régional a convenu des messages clefs suivants :

a) La création d'emplois nécessite une approche de la politique de l'emploi proactive, globale, soucieuse des questions de genre et du handicap qui intègre des mesures coordonnées agissant sur la demande et l'offre. Il convient de reconnaître et d'utiliser les compétences et les capacités des personnes âgées et d'intégrer la création d'emplois dans toutes les politiques macroéconomiques et de développement, en veillant à ce que ces politiques établissent clairement des cibles et des indices de référence en matière d'emploi. Les incitations à l'investissement étranger et intérieur doivent être liées au contenu local et à l'emploi local. L'adoption et la mise en œuvre intégrale de politiques nationales de l'emploi fondées sur un dialogue social et des consultations efficaces et larges sont essentielles à la réalisation de l'objectif de développement durable 8 et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063 ;

b) Le secteur privé a un rôle crucial à jouer pour ce qui est de créer des emplois et de combler l'énorme déficit de financement. Il importe donc de mettre en œuvre davantage de réformes dans les entreprises pour promouvoir et libérer plus d'investissements du secteur privé, condition essentielle à la génération de recettes supplémentaires et à la création d'emplois ;

c) La transformation de l'économie rurale et de l'économie informelle par des investissements soutenus tant dans le capital physique que dans le capital social s'impose pour améliorer la productivité et renforcer les liens intersectoriels entre agriculture et activités non agricoles. En particulier, les investissements dans les infrastructures rurales sont nécessaires pour créer des emplois, réduire la pauvreté et stimuler le développement économique local ;

d) Il importe de renforcer les systèmes d'information afin d'assurer la disponibilité de données fiables, actualisées et désagrégées selon le genre, l'âge et le handicap – en particulier de données et de statistiques sur le marché du travail –

nécessaires pour évaluer le contexte et les défis spécifiques au marché du travail ; formuler des politiques et des programmes appropriés ; suivre et examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et en rendre compte. En outre, il importe que les pays africains normalisent l'établissement de leurs rapports sur les statistiques du travail en appliquant les résolutions adoptées récemment, notamment celles concernant, d'une part, les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, d'autre part, les statistiques sur les relations de travail et les lignes directrices sur la mesure de l'emploi informel, ainsi que toutes les autres lignes directrices associées aux indicateurs du travail décent. Ces démarches devraient prendre en compte l'économie non salariée portée principalement par les femmes et les personnes âgées dans la collecte et l'analyse des données des systèmes de comptabilité nationale. Tous les travailleurs, migrants, autochtones et ressortissants nationaux doivent bénéficier d'un traitement non discriminatoire et équitable à l'étranger comme à l'intérieur de leur pays ;

e) Il importe d'améliorer l'employabilité des jeunes, notamment par le transfert intergénérationnel des connaissances des personnes âgées et le renforcement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Les groupes défavorisés comme les personnes handicapées doivent bénéficier d'un accès plus facile à un apprentissage de qualité. L'acquisition de compétences en gestion des entreprises et en informatique doit être inscrite aux programmes scolaires pour permettre aux jeunes qui en seront dotés de promouvoir l'esprit d'entreprise. Les pays africains doivent mobiliser et intensifier les initiatives locales de nature à stimuler l'économie numérique, notamment les coopératives électroniques comme le *Yam Token West Africa Solar Pack*, l'objectif étant de promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes ;

f) La sécurité sociale étant un droit fondamental de l'homme, il est impératif pour les pays africains d'étendre la couverture de sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et aux travailleurs migrants. Conformément à la recommandation de l'Organisation internationale du Travail n° 202 sur les socles de protection sociale (2012), les pays africains devraient mettre en place et maintenir des socles de protection sociale qui comprennent des garanties de sécurité sociale nécessitant des investissements publics accrus en matière de protection sociale, de santé et d'éducation. Il importe également d'adopter et de mettre en œuvre des politiques visant à garantir un niveau de traitement compatible avec les besoins des travailleurs et de leur famille, ainsi qu'avec les exigences des stratégies de développement poursuivies ;

g) Il faut prévoir des régimes de protection sociale et des formules de travail souples afin de faciliter et d'améliorer les conditions des personnes âgées sur les marchés du travail informel et formel. Il est donc important de supprimer les politiques limitant l'accès au microcrédit, aux prêts et aux investissements financiers.

D. Réduire les inégalités

2. Introduction, tendances et questions principales

30. Les principales questions et tendances découlant des présentations et des débats sur ce thème subsidiaire peuvent être résumées comme suit.

31. Depuis 2000, d'importants progrès ont été réalisés s'agissant de sortir les populations de la pauvreté et de réduire les inégalités, mais de grandes disparités subsistent concernant les revenus et la richesse, ainsi que l'accès à la nourriture, aux soins de santé, y compris aux soins palliatifs et de longue durée, aux régimes de protection sociale et de retraite, à l'éducation, à la terre, à l'eau potable et aux autres

biens et ressources indispensables à une vie pleine et digne. La part des 40 % de la population les plus pauvres dans 7 sur 13 pays africains ayant des données comparables a progressé bien plus lentement que celle de la population totale entre 2008 et 2015.

32. L'accroissement de la richesse et des revenus des plus pauvres, combinée à un meilleur accès aux possibilités non monétaires et à une plus grande égalité des résultats, est un moyen de réduire les inégalités.

33. En 2015, 43 % seulement de la population rurale en Afrique, hors Afrique du Nord, avaient accès à des services d'eau potable, contre 82 % de la population urbaine. De même, 37 % seulement de la population rurale avait accès à l'électricité, contre 88 % en Afrique du Nord.

34. La migration contribue positivement à la réalisation d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Faciliter la migration, au lieu de la restreindre, devrait être une priorité, car elle élargit les possibilités qu'ont les gens de réaliser leurs aspirations et leur potentiel de développement humain par la mobilité.

2. Messages clefs

35. Suite à l'examen de ce thème subsidiaire, le Forum régional a convenu des messages clefs suivants :

a) À mi-parcours de la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 et après quatre ans d'application du Programme 2030, il convient d'intensifier les efforts pour promouvoir une croissance économique inclusive et durable et assurer le développement de possibilités d'emploi productif, notamment pour les femmes et les jeunes, afin de réduire les inégalités ;

b) Au vu de l'interdépendance entre l'objectif 10 et les autres objectifs de développement durable, une approche globale de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports sur les différents indicateurs de l'objectif 10 s'impose, en coordination étroite avec les organismes nationaux ;

c) L'inégalité ne renvoie pas uniquement à l'inégalité de revenu ou de consommation. Elle comporte aussi des aspects non monétaires comme il en est des inégalités horizontales, des inégalités de genre, des inégalités intergénérationnelles et de ce qu'il est convenu d'appeler « la fracture numérique ». Des mesures appropriées et des interventions plus énergiques s'imposent pour éliminer les barrières et améliorer l'accès à l'éducation, à la santé et aux opportunités d'emploi pour les filles et les jeunes femmes, les groupes vulnérables et autres groupes marginalisés comme les populations autochtones et les personnes vivant en zone rurale, par l'intégration de ces questions dans les budgets et plans nationaux de développement ;

d) Il faudrait mobiliser davantage de ressources financières intérieures, par la rationalisation de la fiscalité, la lutte contre les flux financiers et d'autres moyens, pour améliorer les investissements sociaux dans les compétences et le renforcement des capacités, l'éducation, l'apprentissage, la formation, des infrastructures et des soins de santé adéquats ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la protection sociale. Il est nécessaire de réorganiser et d'élargir l'accès aux interventions de protection sociale à l'aide d'exemples et de bonnes pratiques en matière de politiques et de financement durable. Cette approche est particulièrement urgente pour ce qui est des jeunes et des femmes, dont beaucoup travaillent dans le secteur informel et occupent des emplois peu qualifiés. Il est important de reconnaître la contribution du secteur informel et des petites entreprises et d'examiner le rôle de l'emploi informel pour atteindre les populations et réduire les inégalités ;

e) Il faut redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources et l'assistance nécessaires à la modernisation de l'agriculture, l'amélioration de la sécurité alimentaire, et au renforcement de la résilience des communautés et de la préparation aux situations d'urgence ;

f) L'adoption récente du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est un pas important vers l'exploitation du potentiel migratoire au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour réaliser le potentiel qu'offrent les migrations dans la réduction des inégalités, des mesures doivent être prises d'urgence en vue d'appliquer le Pacte et de mettre en place à tous les niveaux les arrangements nécessaires à cet effet ;

g) Les États membres doivent se pencher sur la question du rôle central de la dynamique démographique dans la réduction des inégalités en appliquant des instruments continentaux tels que la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement après 2014 ;

h) Le suivi de la réalisation intégrale de l'objectif 10 en Afrique est limité par le manque de données. Des efforts particuliers doivent être faits pour renforcer l'établissement de rapports réguliers et le suivi des progrès des indicateurs de niveau III afin d'éclairer les politiques d'inclusion.

E. Intensifier l'action en faveur du climat

1. Introduction, tendances et questions principales

36. Les principales questions et tendances découlant des présentations et des débats sur ce thème subsidiaire peuvent être résumées comme suit.

37. Les changements climatiques constituent une question transversale qui entrave la réalisation des objectifs de développement durable dans leur ensemble. En tant que « multiplicateurs de menaces », ils aggravent les vulnérabilités et les inégalités structurelles existantes. Une action mondiale urgente et ambitieuse dans ce domaine, allant bien au-delà des engagements actuels au titre de l'Accord de Paris sur le climat, est donc nécessaire. Autrement, le programme de développement de l'Afrique risque fort de ne pas être mis en œuvre. Les pays africains sont responsables de moins de 6 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Malgré cela, l'Afrique ressent déjà durement les effets négatifs des changements climatiques, comme le montre l'exemple très récent des dommages causés par cyclone tropical Idai au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe. Le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les incidences du réchauffement climatique de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires d'émissions mondiales de gaz à effet de serre associées présente des arguments convaincants en faveur d'efforts mondiaux urgents et concertés face aux changements climatiques.

38. Tous les pays africains ont signé l'Accord de Paris et 48 d'entre eux l'ont déjà ratifié et ont soumis leurs contributions nationales à l'action mondiale contre les changements climatiques, pour lesquelles ils auront besoin d'un financement conditionnel et inconditionnel de quelque 3 000 milliards de dollars. En se voulant ambitieux dans leurs contributions déterminées au niveau national, les pays africains tiennent à dire haut et fort que leur continent, bien qu'il ait le moins contribué aux changements climatiques, est prêt à se joindre au reste du monde pour faire face aux effets de ces changements.

39. Le Groupe africain de négociateurs s'est résolument employé à faire en sorte que l'Afrique parle d'une seule voix dans les négociations mondiales sur les changements climatiques.

2. Messages clefs

40. Suite à l'examen de ce thème subsidiaire, le Forum régional a convenu des messages clefs suivants :

a) Les pays africains ont ratifié l'Accord de Paris en proposant d'ambitieuses contributions nationales à l'action en faveur du climat, pour lesquelles les besoins de financement s'élèvent à près de 3 000 milliards de dollars. Les pays développés devraient aider les pays africains à obtenir les moyens de mise en œuvre (financement, technologie et capacités) essentiels à ces contributions déterminées au niveau national, y compris la mobilisation des ressources financières nécessaires conformément aux engagements antérieurs à 2020 dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au principe de la responsabilité commune mais différenciée afin de garantir la justice climatique et à l'objectif minimum d'octroyer un financement de 100 milliards de dollars par an en faveur du climat. Les pays africains sont encouragés à mettre au point des mécanismes novateurs, notamment des instruments financiers, pour la mobilisation de ressources intérieures destinées à financer leurs contributions déterminées au niveau national ;

b) L'adoption du règlement intérieur de l'Accord de Paris à la vingt-quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques exige que l'on passe résolument des engagements et des intentions à la mise en œuvre d'actions concrètes contre les changements climatiques en vue d'une transition juste pour l'Afrique et du renforcement de la résilience des habitants, des communautés et des économies des pays africains. Il faut également que, à la vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties, les besoins spéciaux et la situation particulière de l'Afrique soient de nouveau pris en compte dans la Convention et l'Accord de Paris, compte dûment tenu du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives ;

c) Dans l'esprit de la devise « une Afrique, une voix, une position », les principales plateformes de parties prenantes africaines ont consolidé leurs approches des négociations climatiques. Les pays africains sont encouragés à dégager les ressources destinées à institutionnaliser et à soutenir le Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques, afin d'en assurer la viabilité et l'indépendance, ainsi que sa capacité à défendre les aspirations et les attentes de l'Afrique dans le cadre des processus mondiaux sur le climat ;

d) Étant donné que l'adaptation et la résilience revêtent une importance capitale pour l'Afrique, les pays sont instamment priés de revoir leurs contributions déterminées au niveau national afin d'assurer la synergie et la cohérence avec les plans et politiques de développement nationaux, les plans d'adaptation nationaux, les politiques de réduction des risques de catastrophe, tout en les alignant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

e) La mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national par les pays africains exige un investissement massif, que sont loin de pouvoir couvrir des ressources publiques limitées. Les pays sont encouragés à revoir leurs contributions, à les reformuler et à les regrouper dans des portefeuilles d'investissement en vue de créer des mécanismes de mobilisation des ressources financières du secteur privé ;

f) La nature transversale, transfrontière et multidimensionnelle des changements climatiques offre une occasion exceptionnelle d'adopter des approches intégrées, d'assurer la cohérence de favoriser la coordination institutionnelle en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, y compris l'élaboration de plans de développement tenant compte des risques et résilients au climat, ainsi que des investissements dans les secteurs sensibles au climat. Les gouvernements sont encouragés à promouvoir les partenariats public-privé, la coopération sud-sud et la coopération triangulaire, à renforcer les capacités d'une institution existante appropriée qui serait chargée de conduire des actions globales visant à relever les défis posés par les changements climatiques dans l'ensemble de l'économie et en liaison avec les efforts régionaux et les systèmes d'appui. En outre, les pays sont encouragés à prendre des mesures urgentes aux niveaux local, national et régional pour faire face aux insécurités humaines causées par le climat dont souffre le continent, notamment les déplacements internes, les conflits pastoraux et l'insécurité alimentaire ;

g) On manque cruellement de données permettant de suivre les indicateurs de l'objectif de développement durable 13, de mettre au point des systèmes d'alerte précoce et d'élaborer des mesures pour faire face aux changements climatiques. Les pays et les partenaires de développement sont instamment priés de consentir en toute urgence des investissements destinés, premièrement, à renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique dans le domaine de la collecte, de l'analyse et de la communication des données ventilées par âge, sexe, revenu et lieu géographique afin d'apporter un appui adapté aux groupes qui risquent d'être laissés pour compte du fait des effets des changements climatiques ; deuxièmement, à favoriser la recherche-développement, l'innovation, la numérisation, l'élaboration et l'adaptation de technologies nationales pour suivre les changements climatiques et y faire face et, troisièmement, à produire et à adopter des services d'information climatique ;

h) Les pays et les partenaires de développement sont instamment priés d'investir dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et d'y associer les parties prenantes locales afin de favoriser, premièrement, la cohérence des politiques et l'intégration de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen des contributions déterminées au niveau national, et leur alignement sur les plans de développement nationaux, le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ; deuxièmement, l'intégration de la résilience au climat dans les investissements destinés aux secteurs sensibles au climat ; et, troisièmement, la préparation aux catastrophes et la gestion des risques de catastrophe ; quatrièmement, l'inclusion des questions relatives au changement climatique dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif ; et, cinquièmement, la création d'une interface de recherche pour favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données de recherche.

F. Garantir la paix, la justice et des institutions fortes

1. Introduction, tendances et questions principales

41. Les principales questions et tendances découlant des présentations et des débats sur ce thème subsidiaire peuvent être résumées comme suit.

42. La présence de la paix aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local – objectif de développement durable 16 – est inextricablement liée à la réalisation des autres objectifs de développement durable. Dans l'ensemble, la gouvernance en Afrique reste sur une trajectoire ascendante. Des améliorations sont apportées en ce qui concerne la primauté du droit, la participation, les droits, la transparence et la responsabilisation.

43. Néanmoins, il reste des défis à relever et des lacunes à combler pour garantir la paix, la justice et des institutions solides. L'insécurité, les troubles sociaux, les tensions politiques et les émeutes continuent de prévaloir sur le continent. Tous les types de criminalité, y compris la criminalité organisée, continuent cependant de poser problème, en particulier pour les grandes économies d'Afrique. La participation a progressé, sous l'impulsion d'élections démocratiques, mais en parallèle, l'espace de la société civile s'est réduit et la liberté d'association et de réunion, les droits civils et les libertés, ainsi que la liberté d'expression ont connu une évolution alarmante. La corruption continue d'affaiblir la bonne gouvernance et les principes fondamentaux que sont l'inclusion, la participation, l'appropriation, l'équité, l'efficacité et l'efficacé. Les flux financiers illicites continuent d'être un défi ; le continent perd chaque année d'importantes quantités de ressources financières en raison de ces flux et d'autres formes de corruption.

2. Messages clefs

44. Suite à l'examen de ce thème subsidiaire, le Forum régional a convenu des messages clefs suivants :

a) La participation des dirigeants politiques et des parties prenantes demeure primordiale. Un bon leadership politique et un engagement multipartite efficace sont essentiels à l'appropriation, à l'engagement, à la mobilisation de l'appui et des ressources et à la responsabilisation dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) Il est essentiel de mobiliser des moyens de mise en œuvre adéquats et adaptés au contexte. Bien que des ressources financières extérieures soient nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030, l'Afrique doit aussi assumer activement la responsabilité de son propre développement. Il faut prendre des mesures énergiques pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures et freiner les flux financiers illicites, attirer les investissements étrangers directs et créer des structures de financement efficaces, notamment dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de la gouvernance climatique. Les partenaires de développement devraient compléter les efforts nationaux visant à développer les capacités et les technologies par des programmes de coopération internationale efficaces ;

c) Il faut redoubler d'efforts pour encourager la bonne gouvernance, une direction transparente et responsable, des institutions efficaces et des partenariats mondiaux réactifs et efficaces. À cet égard, il faut des stratégies et des programmes appropriés et axés sur les résultats en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles, portant sur les populations vulnérables et marginalisées, y compris les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH, qui sont des agents de la paix, de la sécurité et du développement, auxquels ils contribuent activement. Les organisations de la société civile doivent également être impliquées, notamment au moyen d'approches fondées sur les droits de l'homme qui s'attaquent à la pauvreté et au chômage, entre autres problèmes sociaux ;

d) Un dialogue et une collaboration plus étroits entre toutes les parties prenantes, notamment les institutions mondiales, régionales et nationales, dont le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les institutions des droits de l'homme et les organisations religieuses nationales, sont nécessaires pour promouvoir le développement et appliquer des cadres de suivi et d'évaluation appropriés pour les cibles et indicateurs de l'objectif de développement durable 16. Un tel cadre devrait comprendre un mécanisme de création de bases de données associant des entités non traditionnelles, y compris l'appareil judiciaire et la police, à la collecte des données, afin de faciliter l'analyse, le suivi des résultats et la fourniture d'un appui technique

aux pays, ainsi que l'intégration de l'objectif 16 dans les plans nationaux de développement ;

e) Il faut redoubler d'efforts pour créer des institutions nationales des droits de l'homme ou renforcer celles existantes, dans le respect des principes relatifs au statut des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme (Principes de Paris), le but étant de garantir la responsabilité, l'état de droit et l'accès à la justice dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du développement durable ;

f) Il convient de créer un environnement digne pour le retour et la réinsertion des réfugiés, des personnes déplacées et, en particulier, des populations vulnérables et marginalisées, qui sont souvent les victimes des crises ;

g) Il faut renforcer la solidarité des États africains dans le domaine de la sécurité, en vue de limiter les conséquences des crises transfrontières, notamment par des activités de plaidoyer au niveau international en faveur du financement de la sécurité en Afrique.

G. Renforcer les moyens de mise en œuvre et du partenariat pour le développement durable

1. Introduction, tendances et questions principales

45. Les principales questions et tendances découlant des présentations et des débats sur ce thème subsidiaire peuvent être résumées comme suit.

46. Pour financer la mise en œuvre du Programme 2030, l'Afrique a besoin d'un montant de 500 à 1 000 milliards de dollars. Le ratio recettes publiques/PIB de l'Afrique est plus faible que celui des autres régions. Le continent a enregistré des progrès importants en matière de développement et de transfert de technologies, à en juger par les technologies de l'information et des communications en place et ses importations de biens d'équipement ; le rythme a cependant diminué en 2017-2018 en raison de la contraction de la croissance économique et de la marge de manœuvre budgétaire due à l'augmentation de la charge de la dette et à l'aggravation des déficits budgétaires. La mobilisation des ressources suffisantes pour répondre aux besoins des pays africains en investissements nécessite sans doute l'amélioration de la gestion des recettes fiscales et non fiscales et l'élimination des flux financiers illicites pour soutenir la croissance économique et réduire la pauvreté. La mise en œuvre effective du Programme 2030 exige des capacités adaptées à tous les niveaux.

2. Messages clefs

47. Suite à l'examen de ce thème subsidiaire, le Forum régional a convenu des messages clefs suivants :

a) Les pays africains doivent mettre en œuvre des processus intégrés de mobilisation des ressources, de budgétisation et de planification du développement ainsi qu'une gestion décentralisée des finances publiques ; intensifier les efforts pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites ; et simplifier les régimes de subventions et de passation des marchés et les processus d'approbation des investissements ;

b) Le renforcement des marchés financiers et la promotion de partenariats public-privé efficaces offrent un moyen important de mobiliser les capitaux du secteur privé en Afrique et au-delà. S'agissant des investisseurs qui choisissent les marchés les plus développés au détriment de l'Afrique, des efforts d'intégration des marchés financiers régionaux et de cotation croisée sont indispensables pour éviter tout risque de marginalisation ;

c) Les pays africains ont la possibilité d'élargir l'assiette fiscale, de réduire les coûts de perception des recettes, d'améliorer les mécanismes administratifs fiscaux et, enfin, de renforcer les politiques de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires, l'évasion et la fraude fiscales ;

d)

e) Les systèmes statistiques nationaux en Afrique devraient chercher à surmonter le problème de la disponibilité, de l'accessibilité, de la ventilation et de la qualité des données. Il convient de mettre au point divers mécanismes, outils et innovations pour exploiter l'ensemble des données disponibles. Le problème principal concernant la qualité des données est dû aux différences de méthodes, de concepts, de définitions et de normes utilisées par les systèmes statistiques nationaux et les États membres, qui rendent difficile l'harmonisation internationale ;

f) Des investissements suffisants visant à renforcer les capacités et les systèmes de collecte et d'utilisation de données s'imposent pour évaluer de manière précise les besoins de financement nécessaires à la réalisation des deux programmes en Afrique. Des données bien désagrégées et à jour sur les tendances démographiques, l'état des services sociaux et des infrastructures, la demande et les besoins futurs s'imposent pour établir des projections fiables. Les systèmes de données doivent être adaptés, sécurisés et interconnectés sur l'ensemble du continent afin de répondre aux exigences en matière de rapports énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda2063 ;

g) Les pays africains doivent ratifier l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et élaborer des plans et stratégies nationaux visant à tirer profit des possibilités offertes par l'Accord. Ces plans et stratégies nationaux devraient être conçus de manière à intégrer la politique commerciale plus large de chaque État et à identifier les principales possibilités commerciales, les contraintes actuelles et les mesures à prendre pour tirer pleinement parti du marché africain, notamment la mobilisation des recettes et l'autonomisation des groupes vulnérables ;

h) Pour libérer le potentiel des partenariats multipartites et améliorer les moyens de mise en œuvre, la priorité devrait être accordée aux éléments suivants : un cadre cohérent de financement et de partenariats ; un mécanisme institutionnalisé de dialogue et de participation ; un système solide d'examen et de responsabilisation ; une meilleure cohérence des politiques de développement durable ; et une utilisation optimale de l'innovation comme outil d'incitation et de mise à niveau ;

i) La nature horizontale des partenariats multipartites ne devrait pas affaiblir le rôle spécial d'impulsion et de responsabilisation des autorités publiques dans l'affirmation d'une volonté politique forte et la mise en œuvre de réformes politiques et institutionnelles conformes au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ; la meilleure approche à cet égard consisterait à se focaliser sur le souci de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Il importe d'avoir des institutions et des processus de gouvernance solides et ouverts à tous les groupes vulnérables pour améliorer la quantité et la qualité des moyens de mise en œuvre ;

j) Il convient de promouvoir le volontariat, car il offre aux diverses parties prenantes l'occasion de réfléchir ensemble aux solutions aux problèmes locaux et autochtones, en veillant à ce qu'aucune personne ne soit laissée pour compte dans la recherche de solutions aux problèmes de développement, de paix et de sécurité et aux problèmes humanitaires grâce à une approche participative, axée sur la population et socialement inclusive ;

k) Les États Membres sont encouragés à nouer le dialogue avec des volontaires, à créer des espaces et des conditions qui permettent à chacun – jeunes, personnes handicapées, femmes – de contribuer à façonner leurs communautés, en vue d’assurer une plus grande appropriation du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 et, en même temps, à améliorer l’accès aux avantages du volontariat ;

l) Des programmes de renforcement des capacités, des cours de formation et des outils devraient être envisagés pour faciliter l’intégration du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 ;

m) Il est impératif que les pays africains investissent d’urgence dans des infrastructures de recherche et de développement afin de mettre la science, la technologie et l’innovation au service de l’autonomisation des populations et de la promotion de l’inclusivité pour atteindre les objectifs du développement durable ;

n) Le succès du déploiement de la science, de la technologie et de l’innovation en tant que moyens de mise en œuvre passe par un financement adéquat. Les pays africains doivent accroître leurs investissements pour atteindre l’objectif de l’Union africaine d’investir au moins 1 % de leur PIB dans la recherche-développement ;

o) La jeunesse africaine, qui représente une population en augmentation rapide, est une source largement inexploitée de technologie, d’innovation et d’esprit d’entreprise. Pour atteindre les objectifs du développement durable, les pays africains et leurs partenaires doivent investir dans le développement de compétences techniques appropriées et créer l’environnement nécessaire pour encourager l’innovation chez les jeunes ;

p) De nombreux pays africains ne disposent pas de politiques, de plans et de stratégies en matière de science, de technologie et d’innovation. Dans les pays qui en disposent, on constate des carences dans le financement, la mise en œuvre et le suivi. Les pays africains devraient donc élaborer, renforcer, mettre en œuvre, suivre et évaluer leurs politiques, plans et stratégies en matière de science, de technologie et d’innovation ;

q) Les pays africains devraient promouvoir la collaboration et les partenariats intra-africains en matière de science, de technologie et d’innovation. Une telle collaboration est essentielle à la promotion de l’apprentissage par les pairs, à la mobilisation des ressources, à la réduction des risques et au développement de chaînes de valeur régionales ; elle peut être facilitée par des portails continentaux pour les compétences, les infrastructures et les politiques.

H. Soumission des messages clefs au Forum politique de haut niveau et présentation de ces messages par le Président

48. Le Forum régional a demandé au secrétariat de soumettre ses messages clefs au Forum politique de haut niveau par l’intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l’ONU, au plus tard le 30 avril 2019. Le Forum régional a en outre prié le Président de présenter ses messages clefs au Forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies, à sa réunion prévue à New York du 9 au 18 juillet 2019, pendant la séance consacrée aux rapports des forums régionaux pour le développement durable.

I. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle

49. Suite à l'adoption des messages clefs, le Forum régional a adopté la déclaration ministérielle intitulée « Déclaration de Marrakech sur le développement durable en Afrique », dont le texte figure en annexe au présent document.

Annexe

Déclaration de Marrakech sur le développement durable en Afrique

[Original : français]

Nous, Ministres et responsables africains en charge de l'environnement et du développement durable, des finances et du développement économique, du développement social, de la statistique, de la science et de la technologie, et représentants des organisations intergouvernementales, des parlements, du secteur privé et de la société civile des États membres, réunis à l'occasion de la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable, sous le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », co-organisé par le Royaume du Maroc et la Commission économique pour l'Afrique, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à Marrakech, du 16 au 18 avril 2019,

Exprimant nos remerciements et notre gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour le Haut Patronage qu'Il a bien voulu accorder au Forum, assurant de la sorte toutes les conditions de réussite de ses travaux qui ont été marqués par un débat fructueux et de qualité, portant sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, des échanges sur les expériences dans le domaine du développement durable en Afrique et de la formulation de recommandations visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional, en prélude au Forum politique de haut niveau et au Sommet sur le développement durable prévus à New York respectivement en juillet et septembre 2019,

Déclarons ce qui suit :

Nous confirmons notre engagement à mettre en œuvre les objectifs de développement durable et notre attachement aux orientations tracées pour le Programme 2030 par les réunions régionales, de caractère général ou sectoriel, ainsi qu'aux messages clefs adoptés lors de cette cinquième session du Forum régional africain ;

Nous appelons l'ensemble des pays africains à renforcer la coopération Sud-Sud et le partage d'expériences entre les pays du continent pour relever les défis multiples et complexes et mettre en place des partenariats multipartites, des plans et programmes d'action, au niveau régional et sous régional, susceptibles de réaliser le développement escompté pour ne laisser personne pour-compte ;

Nous nous félicitons, à cet égard, des initiatives lancées à l'occasion du premier Sommet de l'Action convoqué par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en marge de la vingt-deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment la mise en place de la Commission climat du Bassin du Congo, présidée par le Congo, la Commission climat du Sahel, présidée par le Niger, et la Commission climat des États insulaires, présidée par les Seychelles, toutes entérinées par l'Union africaine ;

Nous nous félicitons également des efforts déployés par les États africains pour l'opérationnalisation de ces initiatives ;

Nous réaffirmons le besoin urgent de prendre les mesures adéquates pour maîtriser rapidement les conséquences du réchauffement climatique, en le limitant à un seuil ne dépassant pas 1,5°C conformément aux recommandations du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;

Nous soulignons l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement durable et *saluons* les progrès réalisés en Afrique dans ce domaine ;

Nous réitérons également l'importance stratégique de la mobilisation de ressources financières suffisantes, prévisibles et additionnelles pour accélérer le rythme de mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique, *invitons* les États membres à mettre en place des stratégies de financement efficaces et *appelons* les partenaires de développement à concrétiser leurs engagements respectifs de soutien à l'Afrique ;

Nous réaffirmons la difficulté pour plusieurs pays africains de renseigner les indicateurs des objectifs de développement durable et *appelons* à la mise en place d'un fonds de solidarité pour le développement de la statistique, destiné à soutenir les pays africains dans la collecte des données statistiques nécessaires ;

Nous appelons à favoriser et promouvoir l'innovation et la technologie pour combler les lacunes dans les données pour l'élaboration des politiques de développement régionales et nationales ;

Nous appelons également à renforcer le rôle de toutes les parties prenantes, notamment les parlementaires, dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;

Nous appelons enfin l'ensemble des pays à mettre en œuvre les messages clés du Forum régional et *demandons* au Royaume du Maroc de les présenter au nom de l'Afrique à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et au Sommet des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, prévus à New York les 24 et 25 septembre 2019.
